ID: 059-200039386-20181128-2018_26-DE

DÉLIBÉRATION 2018-26

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Examen du rapport annuel de la Délégation de Service Public pour l'année 2018

Le vingt-huit novembre deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique (SMO Nord Pas-de-Calais Numérique) s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France à Lille, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE			\boxtimes	Mme DEFOSSE
	M. Nicolas BERTIN	\boxtimes			
	M. Salvatore CASTIGLIONE			\boxtimes	M. JOUVENEL
	M. Christophe COULON	\boxtimes			
	Mme Annie DEFOSSE	\boxtimes			
	M. Guillaume DELBAR	\boxtimes			
	M. André FIGOUREUX			\boxtimes	M. COULON
	M. Anthony JOUVENEL	\boxtimes			
	M. Gérard PHILIPPE			\boxtimes	M. BERTIN
	Mme Christine ENGRAND			\boxtimes	
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL			\boxtimes	
	M. Jean-Marc GOSSET	\boxtimes			
	M. Mickaël HIRAUX	\boxtimes			
	M. Luc MONNET	\boxtimes			
	Mme Anne VANPEENE	\boxtimes			
Département du Pas- de-Calais	M. Alain DELANNOY			\boxtimes	Mme MESSEANNE
	M. Jean-Claude DISSAUX	\boxtimes			
	Mme Bénédicte MESSEANNE- GROBELNY				
	Mme Maïté MULOT-FRISCOURT	\boxtimes			
	M. Claude PRUDHOMME			\boxtimes	M. DISSAUX

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1411-3,

Vu le compte-rendu annuel 2017 remis par la société THD 59/62 concernant la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique,

Considérant l'examen du rapport par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 15 novembre 2018

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le



ID: 059-200039386-20181128-2018_26-DE

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE:

 De prendre acte du rapport d'activités 2017 concernant la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique.

Adopté par :

Voix pour : 18Voix contre : 0Abstentions : 0

- Nombre d'élus participant au vote : 18

Pour extrait conforme:

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le

29/11/2018